AR PREFECTURE

005-210500237-20150708-DEL20150708108-DE

Regu le 23/07/2015

N° DEL 2015.07.08/108

VILLE DE BRIANÇON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le **Mercredi 8 juillet 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCATION	
Date	01/07/2015
Affichage	01/07/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL En Exercice Présents Nombre suffrages exprimés 33 25 33

THEME: URBANISME 14.

OBJET: LANCEMENT D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT EN RENOUVELLEMENT URBAIN DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLALABLE.

Etaient Présents: GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

Etaient Représentés:

MARCHELLO Marie pouvoir à BOREL Jean-Paul KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed VALDENAIRE Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno BREUIL Marc pouvoir à GRYZKA Romain DAZIN Florian pouvoir à ARMAND Émilie.

Absents-Excusés:

MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

AR PREFECTURE

005-210500237-20150708-DEL20150708108-DE

Recu le 23/07/2015

Rapporteur : Aurélie POYAU.

La commune a fait le constat, à la lumière de l'analyse des besoins sociaux, qu'un quart de la population briançonnaise vivait sous le seuil de pauvreté, qu'une partie du patrimoine des logements était vétuste, présentant de graves déficiences en matière de performance énergétique et dont les coûts de chauffage élevés, favorisaient la précarité.

Par ailleurs une certaine vacance est observée dans le parc immobilier de la vieille ville.

De plus, la commune souhaite lutter contre les logements insalubres ou indécents dans la vielle ville et résorber ce qui pourrait être de l'ordre de l'habitat indigne.

Afin de dynamiser et requalifier certains secteurs historiques de la Commune il convient de :

- définir une stratégie de renouvellement urbain en centre ancien et dans les hameaux, afin de lutter contre l'étalement urbain,
- préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager,
- conforter l'attractivité touristique de la vieille ville,
- revitaliser et pérenniser les activités et commerces existants dans la vieille ville,
- affirmer la vocation des espaces publics dans la vieille ville en les requalifiant,
- développer une offre de logements pour les résidents permanents,
- promouvoir un habitat décent et économe en énergie,
- lutter contre les logements insalubres ou non décents et les copropriétés dégradées ou en difficulté,
- proposer des scénarii de reconversion de certains îlots afin de créer une offre de logement nouvelle.

Pour atteindre ces objectifs et la mise en œuvre ultérieure d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain, il est nécessaire de réaliser une étude préalable qui établira un diagnostic précis du parc de logement existant, des problématiques de ce parc, des besoins, des critères d'intervention, et permettra de définir le périmètre retenu pour une OPAH RU.

L'étude établira entre autres, à l'issue du diagnostic, une estimation du potentiel des travaux à engager et des restructurations immobilières à envisager et/ou des actions foncières nécessaires.

Cette étude prendra en compte la programmation du projet « Cœur de ville » afin d'équilibrer les pôles de centralité et d'apporter cohérence entre les différents secteurs de la ville.

La connaissance du bâti dans le secteur du périmètre de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV vieille ville) pourra être approfondie par l'établissement de fiches à l'immeuble qui viendront également compléter et consolider le PSMV.

Le coût de cette étude est estimé à 60 000 € (hors fiches à l'immeuble, pour lesquelles une subvention de 50% pourrait-être accordée par la DRAC).

Etant précisé que le plan de financement serait le suivant :

- Région : 12 000 € (20%)
- Etat (ANAH): 30 000 € (50%)
- Autofinancement communal : 12 000 € (20%)
- Conseil départemental : 6 000 € (10%)

Considérant que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'établissement de cette étude sont inscrits au budget,

Considérant qu'un bureau d'études sera missionné pour réaliser cette étude,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

AR PREFECTURE

005-210500237-20150708-DEL20150708108-DE Regu le 23/07/2015

- D'accepter de lancer une étude préalable et solliciter les financements de la Région, de la DRAC et de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat).
- D'autoriser Monsieur le Maire de consulter des bureaux d'études et signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à la réalisation de cette étude,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 33 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire, <

Gérard FROMM

